

Appareils permettant d'individualiser les frais d'eau chaude sanitaire dans les copropriétés

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES AU CITE	EQUIPEMENTS ET MATERIAUX	CRITERES TECHNIQUES
Appareils permettant d'individualiser les frais d'eau chaude sanitaire dans les copropriétés	Répartiteurs électroniques et compteurs d'énergie thermique	<u>Conforme au décret N°2001-387 du 3 Mai 2001</u>